
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

**Arrêté interministériel n°443/MINADER/MEF/MCI du 31 mars 2020
portant agrément de la société MOVIS CÔTE D'IVOIRE SA en qualité de tiers
détenteur des produits du coton et de l'anacarde**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,

Sur proposition du Conseil du Coton et de l'Anacarde,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°94-620 du 18 novembre 1994 relative à tierce détention en matière de produits agricoles ;

Vu la loi n°2013-656 du 13 septembre 2013 fixant les règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation des activités des filières coton et anacarde ;

Vu le décret n°2013-814 du 26 novembre 2013 portant conditions d'exercice de la profession de tiers détenteur en matière de coton et d'anacarde ;

Vu le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Vu le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

ARRETENT :

Article 1 : La société MOVIS CÔTE D'IVOIRE SA est agréée en qualité de tiers détenteur des produits du coton et de l'anacarde.

Article 2 : La société MOVIS CÔTE D'IVOIRE SA exercera la profession de tiers détenteur en matière de coton et d'anacarde dans le strict respect de la réglementation en vigueur, des engagements souscrits à l'égard du Conseil du Coton et de l'Anacarde et des partenaires au sein des filières.

Article 3 : Le Directeur Général du Conseil du Coton et de l'Anacarde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 31 mars 2020

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Adama COULIBALY

Le Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural



Kobenan Kouassi ADJOUANI

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie



Souleymane DIARRASSOUBA

AMPLIATIONS

- Présidence de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- SGG
- MINADER/CAB
- MEF/CAB
- MCI/CAB
- Le Conseil du Coton et de l'Anacarde
- MOVIS CÔTE D'IVOIRE SA
- JORCI